**Fakenews : le Sénat rejette la loi liberticide,
les députés doivent faire de même**

Le SNJ-CGT prend acte du rejet jeudi par le Sénat, et ce, sans délibérations des propositions de loi liberticides supposées lutter contre les fakenews, les fausses nouvelles, pendant les périodes électorales.

Le texte va revenir devant l’Assemblée nationale qui l’avait adopté en première lecture.

Le SNJ-CGT avait dénoncé ce concept lancé, lors des vœux à la presse le 3 janvier dernier, par le président Emmanuel Macron pour mettre un terme *« aux bobards inventés pour salir »,* notamment en période électorale, et expliqué vouloir créer un nouvel outil législatif qui permettrait — selon son porte-parole — de *« saisir le juge en référé, de supprimer le contenu, de déréférencer le site, de fermer le compte utilisateur concerné, voire de bloquer l’accès au site Internet ».*

Dans l'adresse au chef de l’Etat, le syndicat des journalistes CGT rappelait qu’il  *« existe déjà une loi régissant la liberté de la presse, celle du 29 juillet 1881. Le délit de diffusion de fausse nouvelle et celui de diffamation sont punis d’amendes pouvant aller jusqu’à 45 000 euros. A quoi s’ajoute la loi de 2004 dite de*« confiance dans l’économie numérique », *qui prévoit l’annulation des contenus illicites sur Internet ».*

CQFD.

A l’heure où le locataire de l’Elysée s’en prend lamentablement aux journalistes dans l’affaire du conseiller de l’ombre Benalla, nous réitérons nos demandes : **Les journalistes n’ont besoin, ni d’un conseil de déontologie, ni de nouveaux contrôles, mais d’une réelle indépendance vis-à-vis des actionnaires qui détiennent les médias.**

De la même façon, les citoyens ont besoin d’une information pluraliste et vérifiée. Le pouvoir serait donc, à l’inverse, mieux inspiré de se pencher sur les effets néfastes de la concentration des médias sur le contenu de l’information.

Nous appelons instamment les députés à imiter leurs homologues du Sénat en rejetant définitivement la loi sur les fakenews.

SNJ-CGT Le 27/7/2018